

Mémoire

présenté à

**La Commission d'étude sur la maximisation
des retombées économiques de l'exploitation des ressources
naturelles dans les régions ressources**

par

**Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec
(RESAM)**

Février 2003

Introduction

Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) est heureux de participer aux importants travaux de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles. Nous considérons essentielles ces réflexions sur l'apport des ressources naturelles à la prospérité économique des régions et sur l'importance pour les communautés locales d'être en mesure d'agir sur leur développement.

RESAM regroupe les 44 groupements forestiers du Québec. Ces entreprises collectives sont réparties sur tout le territoire forestier privé québécois et elles oeuvrent en aménagement forestier depuis une trentaine d'années. Elles appartiennent à quelque 24 600 propriétaires de lots boisés qui mettent en commun une superficie totalisant 1,3 million d'hectares de forêt. En 2002, les groupements forestiers avaient à leur emploi : 83 ingénieurs forestiers et biologistes, 479 techniciens forestiers ainsi que 2940 ouvriers sylvicoles. Leurs activités en forêt privée et publique, en transformation, en production de plants forestiers ou aménagement multiressources ont totalisé des revenus de 131 M \$.

Ces entreprises enracinées au sein des collectivités rurales ont pour mission de :

- a) Protéger et aménager intensivement les ressources forestières qui leur sont confiées dans une optique de développement durable;
- b) Favoriser le développement socio-économique des régions par la création d'emplois, la valorisation et l'enrichissement du patrimoine forestier.

L'engagement des groupements forestiers dans la mise en valeur des ressources du milieu forestier de leur région respective, leur enracinement au sein des communautés rurales de même que leur grande expertise professionnelle en font des exemples probants d'acteurs maximisant les retombées socio-économiques de l'exploitation des ressources dans les régions. Ces entreprises collectives sont également sensibles à l'importance de l'implication de la population locale pour assurer son développement économique puisqu'elles mêmes sont nées de cette volonté d'agir pour assurer leur propre développement.

Le présent mémoire s'inspire donc de trente années d'expérience de citoyens et citoyennes qui ont tenté et qui tentent toujours de maximiser les retombées socio-économiques de leur ressource : la forêt. Ce document présente notre vision et nos recommandations en suivant le canevas proposé par la commission.

Prospérité économique des régions ressources

Nous comprenons que le mandat de la Commission est lié à la maximisation des retombées pour les régions ressources. Nous tenons cependant à mentionner que la mise en valeur des ressources naturelles, particulièrement dans le cas de la forêt, qui est omniprésente dans toutes les régions rurales du Québec, a une incidence sur la prospérité de l'ensemble des régions et donc, du Québec tout entier. Les données d'emplois, de la valeur des ventes ou des investissements du secteur, contenues dans le document de consultation de la Commission sont particulièrement éloquentes à cet effet. C'est pourquoi nous croyons que la maximisation des retombées économiques de la mise en valeur de la forêt va contribuer à augmenter les retombées socio-économiques pour toute la société québécoise.

- **Assurer la pérennité des ressources**

Nous croyons qu'une des premières recommandations de la Commission devrait porter sur le réinvestissement d'une partie importante des redevances en aménagement forestier. Pendant de trop nombreuses décennies, la société québécoise s'est contentée d'exploiter ses ressources naturelles. Aujourd'hui, le patrimoine forestier des régions s'est appauvri, les arbres de qualité sont rares, leurs diamètres au moment de la récolte sont décroissants et les peuplements matures se retrouvent de plus en plus éloignés des secteurs habités.

Le secteur forestier, responsable d'une production annuelle d'une valeur de 20 milliards de dollars, est à un carrefour. D'une part, la majorité des volumes de bois en essences résineuses, en peupliers et en feuillus durs de qualité, produits par la forêt publique et la forêt privée est déjà allouée et récoltée annuellement. D'autre part, la conservation des ressources, la protection de la biodiversité et la diversification des usages du milieu forestier prennent de plus en plus d'importance au sein du public, ce qui contribuera à soustraire certains territoires à la production de matière ligneuse.

Pour maintenir le rôle économique du secteur forestier il est essentiel d'investir en sylviculture et d'intensifier l'aménagement des forêts les plus productives et les plus près des communautés. Il faut axer cette intensification de l'aménagement vers la production de produits de qualité.

Les redevances doivent être utilisées prioritairement à l'amélioration de la production de la forêt en quantité et en qualité. Comme il est souhaitable d'investir sur les meilleurs sites qui sont les plus près des infrastructures et des communautés, la forêt privée et la forêt publique limitrophe des milieux habités doivent être privilégiées.

Considérant l'importance d'investir pour s'assurer du maintien et même de l'augmentation de la production de la forêt québécoise, nous tenons à souligner le danger que représente la régionalisation complète du programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVMF) du ministère des Ressources naturelles (MRN) si, le cadre du programme n'indique pas que les projets financés doivent obligatoirement viser l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier. En effet, sans balise claire cet excellent outil de financement de projets d'aménagement intégré risque de dévier vers des priorités de court terme, cadre dans lequel la forêt est généralement négligée.

- **Stratégies d'exploitation des ressources naturelles - diversification et harmonisation des usages du milieu forestier**

La stratégie actuelle d'exploitation de la forêt repose sur les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) consentis aux entreprises titulaires d'un permis de transformation. Cette stratégie, offrant une garantie d'approvisionnement de 25 ans, a favorisé d'importants investissements dans la modernisation des usines ce qui a grandement contribué à assurer la compétitivité des produits québécois sur les marchés internationaux. La garantie d'approvisionnement est un atout majeur pour l'industrie forestière québécoise.

Par contre, en joignant les activités de récolte et d'aménagement forestier à l'approvisionnement des usines, cela entraîne une forte pression sur celles-ci. En effet, ces activités ne font plus partie d'un processus productif nécessitant des investissements mais plutôt d'un coût de matière première à l'entrée de l'usine qu'il faut minimiser. Sans remettre en question le régime actuel, nous croyons qu'il y a de la place pour d'autres stratégies d'exploitation ou de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Ces nouvelles stratégies devraient permettre aux communautés locales d'être davantage impliquées dans la production des ressources de la forêt. Cette implication, fondamentale à la durabilité du développement, contribuerait grandement à favoriser l'harmonisation de l'usage de territoire et la diversification des produits générés par la forêt.

Nous proposons de confier graduellement aux entreprises collectives locales spécialisées en aménagement forestier la responsabilité d'aménager de façon intégrée certains territoires de forêt publique à proximité des zones habitées.

L'application de cette proposition engendrerait plusieurs retombées positives. Elle aurait pour effet de créer un centre de production et de profits au sein des communautés locales. Elle favoriserait le développement ou le maintien d'une expertise professionnelle en milieu rural. Elle stimulerait la production de d'autres biens et services provenant de la forêt et elle assurerait un développement durable à l'échelle des communautés. Cette approche est donc garante de la protection du patrimoine forestier puisque les gens du milieu augmenteraient fortement leur sentiment d'appartenance à leur environnement collectif.

La mise en place de cette proposition peut-être facilitée par l'utilisation du contrat d'aménagement forestier (CAF) et par des ententes de maillage avec les industriels désireux d'obtenir cette source d'approvisionnement.

- **Transformation en région - la recherche et la formation – innovation et investissement**

La problématique actuelle (difficulté d'approvisionnement et conflit du bois d'œuvre) nous oblige à se préoccuper autant du maintien des nos usines de première transformation que du développement de filières de seconde ou troisième transformation. Pour les acteurs régionaux que sont nos membres, aménagistes et producteurs de ressources, l'appui à l'investissement et au développement de nouvelles technologies des usines de première ligne demeure essentiel puisque c'est celles qui sont les plus susceptibles d'être au cœur des communautés locales et qui donnent la première valeur ajoutée aux produits de la forêt.

Fort de cette première transformation, nous estimons que la seconde et la troisième transformation viendraient bonifier de façon significative les retombées liées à la mise en valeur des ressources naturelles en région. Ces nouvelles activités de transformation auraient aussi pour effet de diversifier les marchés assurant plus de stabilité aux communautés locales.

Pour favoriser ce développement nous proposons d'appuyer le développement de centres de formation de main-d'œuvre et d'expérimentation de fabrication de nouveaux produits en région.

La recherche, essentielle à l'innovation, conduirait au développement de nouveaux produits et de nouveaux procédés. Ceux-ci pourraient être rapidement transférables aux entreprises de transformation locale ou permettraient la venue de nouvelles entreprises. Étant donné que la ressource, l'expertise et la main-d'œuvre qualifiée se retrouveraient en région, cela conférerait à celle-ci un avantage certain pour y attirer les investissements et ainsi s'assurer que ces productions à valeur ajoutée, créatrices d'emplois se réalisent localement.

- **L'appui au développement de nouveaux marchés - démarrage de nouvelles entreprises**

Nous abordons ce thème sous l'angle d'une utilisation multi-ressources du milieu forestier prenant pour acquis que le support au développement de nouveaux marchés pour les produits forestiers ira de pair avec les efforts en recherche pour de nouveaux produits.

L'implication plus importante d'entreprises collectives dans la production de ressources aura pour premier effet, la consolidation de celles-ci. Ces entreprises sont des agents de développement et leur appartenance aux communautés est garante d'un constant réinvestissement local.

Le MRN doit supporter les initiatives des entreprises collectives puisqu'elles allient l'entrepreneurship avec un fort rôle social au sein de leur communauté.

Ainsi, des projets récréo-touristiques, agro-forestiers ou autres, développés en partenariat ou au sein même de ces entreprises pourraient voir le jour avec l'appui des différents programmes gouvernementaux. Si nous voulons réellement miser sur les forces du milieu pour qu'elles assurent leur propre développement, il faut appuyer leurs initiatives.

Agir sur son propre développement

L'ensemble des suggestions ou propositions faites dans la section précédente concourt à favoriser une plus grande implication des gens du milieu dans la protection et la mise en valeur des ressources naturelles de leur région. Cela implique plus que d'être consulté. Cela requiert une ouverture sur d'autres modèles de gestion appliqués à certaines portions du territoire afin de favoriser l'émergence de projets novateurs aux retombées multiples et durables.

Les communautés locales sont prêtes pour expérimenter de nouveaux modèles. Elles ont la chance de pouvoir compter sur des entreprises collectives ancrées dans leur milieu et qui possèdent une grande expertise en aménagement forestier.

Pour compléter les outils nécessaires à leur plus grande implication, les régions ont besoin de ressources financières et de ressources humaines qualifiées. Nous avons évoqué précédemment l'importance d'investir dans la mise en valeur du patrimoine forestier et dans le soutien aux activités de transformation. Nous croyons qu'il est également important d'investir dans la valorisation et la formation de la main-d'œuvre particulièrement celle qui œuvre en forêt. Ces travailleurs, principaux artisans du façonnement de la forêt et des produits que l'on en retirent, sont trop souvent oubliés voire même dévalorisés. On n'a qu'à penser aux commentaires véhiculés sur les travailleurs saisonniers les présentant comme étant des dépendants du système pour saisir le peu de respect qu'on leur porte.

Nous recommandons que le gouvernement maintienne les différents programmes de formation et d'acquisitions de compétences pour les travailleurs forestiers. De son côté, le MRN doit s'assurer que les conditions d'intervention en forêt publique tant lors de la récolte que lors de la réalisation des travaux sylvicoles soient favorables à la valorisation du travail en forêt.

Conclusion

Les ressources naturelles sont le moteur du développement des régions du Québec et leur exploitation supporte le maintien de nombreux services dont bénéficie l'ensemble de la population. Pour maintenir l'apport de ces ressources au bien-être de la collectivité, on ne peut plus se contenter de leur simple exploitation. Depuis une quinzaine d'années en forêt publique et une trentaine d'années en forêt privée, le gouvernement réinvestit en aménagement forestier afin de maintenir voire augmenter la qualité du patrimoine forestier.

Avant même de vouloir maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources, il faut s'assurer de leur pérennité autant en quantité qu'en qualité. Par la suite, la meilleure façon de maximiser les retombées est d'enrichir notre patrimoine et ce, au niveau de toutes les ressources qu'il supporte ou produit.

C'est pourquoi nous croyons fondamental de miser sur une intensification de l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier particulièrement dans la zone rurale habitée et d'en confier la réalisation aux organisations collectives enracinées dans leur milieu et qui sont créatrices de richesse et d'emplois pour leur communauté.